



*Chambre de commerce
et d'industrie Magog-Orford*

CONSULTATIONS PUBLIQUES
COMMISSION DE LA RÉVISION ÉLECTORALE DU QUÉBEC
MODIFICATIONS À LA CARTE ÉLECTORALE
MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR
DENIS ROY, PRÉSIDENT INTÉRIMAIRE
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MAGOG-ORFORD

Sherbrooke, le 8 mai 2008



PRÉSENTATION DE LA CCIMO

La Chambre de commerce et d'industrie Magog-Orford (CCIMO) a été fondée en 1961 avec l'objectif d'aider à redémarrer l'économie de Magog.

Aujourd'hui, la CCIMO compte tout près de 400 membres dans tous les secteurs de l'économie régionale. La CCIMO et ses membres sont impliqués activement dans l'évolution de la situation socio-économique et culturelle ainsi que la qualité de vie dans la région.

Sur une base régulière, depuis sa fondation, la CCIMO a participé à l'élaboration de projets porteurs, de tables de concertations et de commissions publiques. On peut citer des exemples récents soient, notre participation aux audiences publiques du BAPE dans le dossier du Mont Orford. Nous sommes actuellement impliqué dans le Comité de parrainage du Mont Orford, mise en place par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Memphrémagog à la demande du Gouvernement du Québec, en 2007. La CCIMO occupe aussi un poste comme administrateur de la Traversée internationale du Lac Memphrémagog et il en est de même dans plusieurs autres organismes.

Nous sommes en contact continuels avec tous les intervenants de l'économie régionale et à l'extérieur de la région, encore une fois pour aider à améliorer la situation dans son ensemble.

Note : Le délai très court que nous avons eu pour préparer ce mémoire n'a pas permis de recherches approfondies et la cueillette de statistiques précises sur la situation que nous présentons.



MOTEUR ÉCONOMIQUE RÉGIONAL (Mont Orford)

Depuis plusieurs décennies, la Municipalité du Canton d'Orford fait partie intégrante de ce qui est appelée la région «Magog-Orford». Le Mont Orford, soit la plus haute montagne de la région, est située dans un parc provincial, un environnement pittoresque reconnu pour ses paysages, ses verdure et ses plans d'eau. Combiné à d'autres éléments environnementaux qui lui sont associés, dont le Lac Memphrémagog, le centre-ville de Magog et les environs, la région Magog-Orford est un tout et est reconnu comme telle à l'échelle provinciale, nationale et internationale. Le lien naturel entre les municipalités de Magog et du Canton d'Orford est reconnu depuis des décennies.

L'économie régionale dépend, dans une partie importante, du tourisme. Le tourisme tourne autour de deux points repères qui sont le Lac Memphrémagog, aux abords de la Ville de Magog et le Mont Orford, dans la municipalité du même nom. En gros, l'économie régionale dépend du tourisme et de l'industrie manufacturière.

Depuis plusieurs mois, l'industrie manufacturière est sérieusement touchée partout au Canada. La région Magog-Orford connaît sa grande part de déboires industriels, suivant plusieurs fermetures d'usines et des mises à pied massives. Ces situations, tragiques, pour plusieurs citoyens créent un climat d'incertitude économique sans précédent pour la région et la perte de confiance envers nos institutions.

Les fermetures auxquelles je fais référence, sont récentes. La population n'a pas eu le temps de s'ajuster encore à ces situations peu reluisantes et maintenant on lui propose de diviser le comté tout en lui changeant son nom.

L'être humain a besoin d'encadrement, de pôles d'orientations et de pouvoir s'identifier à quelque chose, par le lien d'appartenance. Le club de hockey, l'équipe sportive, l'équipe de travail, l'entreprise chez qui on travaille, la ville ou municipalité où on demeure font parti de ces symboles envers lesquels les gens ont besoin de s'associer.

La région de Magog-Orford est actuellement ébranlée et en perte d'encadrement faisant référence aux pertes d'emplois et aux fermetures d'usines. Ajouter à ces situations, le découpage du comté d'Orford et la mutation de la municipalité vers Richmond ne sera en rien pour aider la population à développer le sentiment d'appartenance à sa région et à prendre les moyens pour se sortir d'une situation difficile.



REPRÉSENTATION ÉLECTORALE

Il est important de souligner que la CCIMO apprécie les efforts mis en place par le Directeur général des élections et son équipe pour rencontrer les paramètres de la Loi électorale et les principes d'équité entre tous les comtés de la province.

Nous sommes d'avis que la Loi doit être respectée et qu'elle doit aussi refléter les besoins des communautés qu'elle touche. Par contre, les lois qui nous gouvernent font l'objet continuel de révision et d'ajustements pour rencontrer un juste équilibre.

Depuis des années, l'équilibre de la représentation électorale a été fixé par son nombre à 45 000 électeurs par comté avec un pourcentage de variation, pour rencontrer les besoins et assurer une représentation équilibrée de chaque région du Québec.

Depuis le début des années 2000, les fusions municipales ont provoqué des changements majeurs à plusieurs niveaux, créant aussi des dépenses imprévues de millions de dollars dans certaines régions et aussi des changements reliés au lien d'appartenance.

Pour ces régions, les ajustements avec les nouvelles réalités sont loin d'être terminés et il semble nécessaire de leur donner du temps pour s'ajuster. Les modifications actuellement proposées à la carte électorale viennent ajouter un poids que supportent déjà les autorités des régions concernées.

Depuis plusieurs années, le comté d'Orford compte un nombre d'électeurs supérieur à la moyenne et en compte actuellement plus de 54 000, soit environ 20% de plus que le nombre moyen de 45 000 prévu par la Loi. La dernière refonte de la carte électorale, en 2002, est encore récente pour le comté d'Orford où la ville de Coaticook a été découpée pour réduire le nombre d'électeurs.

Toutes les personnes et tous les organismes que nous avons rencontrés et avec qui nous avons discuté de la possibilité que le Canton d'Orford soit coupé du comté qui porte son nom (Orford) au profit de celle de Richmond ont dit que c'est un non sens.

L'appartenance à la région «Magog-Orford» ne doit pas être touchée. La région Magog-Orford est un tout et est reconnue comme telle à l'échelle provinciale, nationale et internationale. Le lien naturel entre les municipalités de Magog et d'Orford est reconnu depuis des décennies.

Pour la grande majorité des résidents d'Orford, la vie de tous les jours se déroule entre Magog et Orford. Le travail, la vie sociale, les activités en famille, les sorties en générale se font dans la région immédiate de Magog-Orford et la ville reine Sherbrooke.



REPRÉSENTATION ÉLECTORALE (SUITE)

Magog et Orford font parti du même comté et un député assure la représentation de ces commettants au gouvernement du Québec. Les enjeux, les problèmes, les ajustements et les projets d'une ou l'autre de ces municipalités touchent habituellement la municipalité voisine. Le travail qui est fait par le bureau de comté se reflète habituellement sur les deux municipalités. Muter les besoins du Canton d'Orford vers Richmond créerait chez les députés non seulement un dédoublement du travail, mais aussi une certaine forme de discrimination entre deux régions, advenant la représentation par des partis opposés, soit un comté représenté par un député du parti au pouvoir et le comté voisin, par un député de l'opposition.

Au contraire de plusieurs régions du Québec où le nombre d'habitants est en déclin, la région Magog-Orford vit un accroissement de sa population avec un l'arrivée des «baby boomers». Au cours des prochaines années, il est raisonnable de croire que cette région deviendra encore plus peuplée à comparer avec d'autres qui perdront au profit des villes-centres.

En terme de suggestion, la CCIMO croit qu'il serait raisonnable de laisser la Municipalité du Canton d'Orford dans le comté d'Orford et s'il est nécessaire de réduire le nombre d'électeurs, considérer le découpage de l'arrondissement Rock Forest-St-Élie-Deauville.

Nous sommes également d'avis que le contexte économique actuel pour l'ensemble du Québec, n'est pas du tout favorable à des modifications importantes à la carte électorale.

Plusieurs régions vivent encore la suite des fusions municipales et l'ensemble des régions du Québec subit des contrecoups économiques majeurs. Le moment est mal choisi. Est-ce qu'il y aurait lieu d'amender la Loi, nous n'avons pas eu le temps de considérer cet aspect.



COMMENTAIRE

À la lumière des informations dont nous avons pris connaissance dans les médias au cours des derniers mois, il y a tout lieu de comprendre que le gouvernement actuel et les partis d'opposition sont en désaccord avec le projet de réforme proposé dans l'ensemble.

En ce qui concerne de près la région Magog-Orford, tous les intervenants que nous avons entendus à date sont également en désaccord avec la proposition de diviser la région actuelle. Il y a donc, un consensus qui se dessine et il serait difficile pour la région d'accepter les changements proposés.

La mutation du Canton d'Orford vers le comté de Richmond n'a aucun bon sens.



CONCLUSION

Sans dénigrer la région de Richmond, la CCIMO considère que de diviser un tout comme la région Magog-Orford au profit d'une autre région qui n'a aucun lien d'appartenance serait une erreur difficile à expliquer considérant des alternatives qui sont possibles. Il serait important de considérer d'autres avenues.

Au nom des membres et les permanents de la Chambre de commerce et d'industrie Magog-Orford, je tiens à vous remercier pour le temps que vous avez accordé à notre présentation et nous sommes disposés à répondre à vos questions s'il y a lieu.



CURRICULUM VITAE DENIS ROY

J'ai cumulé une carrière policière de 25 ans dans les sections spécialisées de la Gendarmerie royale du Canada, avant de prendre ma retraite et accepter la fonction de directeur du Service de police du Canton de Granby (Québec). Au terme d'un contrat de 5 ans, j'ai participé à la fusion de mon service de police avec celui de la Ville de Granby en 2002-2003.

Depuis ce temps, je dirige les opérations de Stratégie-Sécurité, une firme spécialisée dans la surveillance électronique, l'évaluation et la mise en place de sécurité et les enquêtes.

Depuis près de deux ans, je suis devenu successivement administrateur, vice-président aux affaires économiques et maintenant président intérimaire à la Chambre de commerce et d'industrie Magog-Orford.

Je suis également membre de plusieurs autres associations dont la Chambre de commerce de Sherbrooke, l'Association des vétérans de la Gendarmerie royale du Canada, l'Association des directeurs de police du Québec.



CURRICULUM VITAE FRANCINE CAYA

Ayant complété mes études de baccalauréat en administration des affaires en 1987, j'ai débuté ma carrière en 1988 dans la région de Magog-Orford dans le domaine de l'aide au démarrage d'entreprise (au service de l'organisme Gestion Jeunesse Memphrémagog), et ce, pour une période de quatre ans.

C'est en 1992 que je suis entré en poste à titre de directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie Magog-Orford. Depuis seize ans, je travaille avec la communauté d'affaires qui comprend des entreprises et organismes de tous les secteurs d'activités. Je participe activement au développement économique et social de la région par la mission de la Chambre de commerce que je dirige et mon implication dans divers comités sur lesquels je suis déléguée.

Au cours des dernières années, j'ai participé à l'élaboration et la présentation de mémoires présentés dans le cadre des audiences du BAPE sur le Mont Orford et la gestion des matières résiduelles. J'ai aussi fait une présentation à la Commission parlementaire sur le Mont Orford tenue à Québec en 2006.